

PROCES-VERBAL du 05 avril 2017

Le Comité Syndical s'est réuni dans
la Salle du Conseil Municipal de Thégra,
L'an deux mille dix-sept et le cinq avril,
à 20 heures 00,
sous la Présidence de Madame FORTIN Anne-Marie

Membres en exercice: 12

Présents (9): CHARLES Matthieu, LAMOTHE Jérôme, BOY Patrick, CANITROT Véronique, GRIMAL Marie-Claude, COLDEFY Cécile, FORTIN Anne-Marie, HURDEBOURCQ Céline, SANTAMARTA José

Représentés (2): GRANAT Sylvie par BOY Patrick, GARCIA Christophe par HURDEBOURCQ Céline

Absents (1): Emilie FARAL

Date de la convocation : 30 mars 2017

Secrétaire de séance : FORTIN Anne-Marie

I/APPROBATION DU PV DU 13/02/2017

Après lecture, approbation du procès verbal du 13/02/2017.

Madame La Présidente de Séance, Mme Anne Marie FORTIN porte ce dernier à la signature des membres présents au cours de cette séance.

M. SICARD, Trésorier remplaçant de Gramat, présente le compte de gestion, le compte administratif, la délibération d'affectation de résultat 2016 ainsi que le budget primitif 2017 au Conseil, en appui de la Vice Présidente et de la responsable administrative.

II/ Objet: Délibération d'approbation du Compte de Gestion 2016 - DE 2017 03

Madame La Présidente de séance rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

III/Objet: Délibération du vote du Compte Administratif 2016 - DE 2017 04

Le Comité Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121- 14, L.2121-21 et L.2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le Président du Syndicat Mixte pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Considérant que Mme Anne Marie FORTIN, Vice Présidente, est désignée pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que Mme Sylvie GRANAT, Présidente, laisse la présidence à Anne Marie FORTIN, Vice Présidente, pour le vote du compte administratif,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par l'ordonnateur,

après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,
Vu le compte de gestion de l'exercice 2016 dressé par le comptable,
Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical
APPROUVE le compte administratif 2016, lequel peut se résumer de la manière
suivante :

FONCTIONNEMENT:

- Résultat de l'exercice 2016 : 13 592.40 €
- Résultats antérieurs reportés : 21 278.26 €
- Résultat à affecter : 34 870.66 €

INVESTISSEMENT:

- Solde d'exécution d'investissement (hors reports) : 24 003.16 €
- Solde des reports d'investissement : - 26 248.25 €
- Solde d'exécution d'investissement (reports inclus) : - 2 245.09 €
- Solde des restes à réaliser: - 10 704.86 €

IV/Objet: Délibération d'Affectation de résultat de l'exercice 2016 - DE 2017_05

Le Syndicat Mixte, réuni sous la présidence de Mme FORTIN, Vice Présidente,

- après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2016, dressé par le Conseil Syndical,
- après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,
- après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1- lui donne acte de la présentation du compte administratif 2016, lequel peut se résumer ainsi:

Section	Total dépenses réelles exercice 2016	Total recettes réelles exercice 2016	Total Résultat de l'exercice 2016	Résultat de l'exercice 2015 (déficit ou excédent reporté au F.002/I-001) sur budget 2016	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat	Solde des restes à réaliser
d'investissement	9 864.31 €	33 867.47 €	24 003.16 €	- 26 248.25 €	- 2 245.09 €	- 10 704.86 €
de fonctionnement	285 006.75 €	298 599.15 €	13 592.40 €	21 278.26 €	34 870.66 €	

2- constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve,

3- reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4- arrête les résultats tels qu'indiqués ci dessus

5- décide d'affecter le résultat comme suit:

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2016 **34 870.66 €**

Affectation obligatoire :

à la couverture d'autofinancement et/ou en exécution du virement prévu au budget :

Solde disponible affecté comme suit :

affectation complémentaire en réserves :

affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (002) : 21 920.71 €

Total affecté au 1068 (I-R, besoin de financement de la section 12 949.95 €

d'investissement :

Montants à reprendre au budget primitif 2016 :

Section	Compte	Dépenses	Recettes
Investissement	001	2 245.09 €	
	1068		12 949.95 €
Fonctionnement	002		21 920.71€

V/ Objet: Délibération de Vote des tarifs 2017 - DE 2017 06

Arrivée de Patrick BOY

Les membres du Comité Syndical adoptent les tarifs suivants qui prendront effet:

- le 10/07/2017 pour les tarifs ALSH d'été.

- le 04/09/2017 pour les autres tarifs.

Pour les communes, tarifs appliqués sur l'année scolaire 2016/2017.

1-CANTINE

Participation aux frais de cantine:

Participation majorée en cas de non passage du badge

Par élève	4,00 €	4.10 €
Par élève et si quotient familial < 550	2,69 €	2.79 €
Pour un adulte	5,15 €	5.25 €

2 -ALSH

Cotisation annuelle ALSH par enfant	5,63 €
-------------------------------------	--------

2-A- ALSH été + petites vacances

Participation due en cas d'absence injustifiée

Tarif à la journée avec repas	16.20 €	12.20 €
Tarif à la demi journée sans repas	7,94 €	7.94 €
Tarif à la journée avec repas et si quotient familial < 550	14.20 €	10.20 €
Tarif à la demi journée sans repas et si quotient familial < 550	6,35 €	6.35 €

2-B- ALSH "mercredi après midi, matin, midi et soir"

Tarif horaire:	1,28 €
Tarif horaire et si quotient familial < 550	1,04 €

3-FONCTIONNEMENT ECOLES

3-A-PARTICIPATION DES COMMUNES DU RPI (Thégra et Lavergne)

Communes	Participation écoles	Remboursement emprunt travaux	Total
Thégra	63 939,42 €	4 840,58 €	68 780,00 €
Lavergne	63 939,42 €	4 840,58 €	68 780,00 €

3-B-PARTICIPATION DES COMMUNES

3-B-1: pour la commune de Mayrinhac Lentour

Pour la maternelle par enfant:	1 391,00 €
Pour le primaire par enfant:	911,00 €

3-B-2: pour la commune de BIO

Pour la maternelle par enfant:	1 755,00 €
Pour le primaire par enfant:	1 160,00 €

3-C-PARTICIPATION ANNUELLE DES PARENTS POUR LES TAP

Pour 1 enfant:	15,00 €
Pour 2 enfants:	25,00 €
Pour 3 enfants:	35,00 €

4- FONCTIONNEMENT ALSH EXTRASCOLAIRE

Participation de l'EPCI CAUVALDOR:	38 000,00 €
------------------------------------	-------------

VI/ Objet: Vote du budget 2017 - DE 2017 07

Mme La Présidente de Séance présente aux membres du Conseil Syndical le budget primitif 2017 du syndicat qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante:

Section de fonctionnement:

Dépenses: **322 889,27 €**

Recettes: **322 889,27 €**

Section d'investissement:

Dépenses: **30 081,71 €**

Recettes: **30 081,71 €**

Ce budget est soumis au vote.

Ce présent budget est voté à l'unanimité des présents.

VII/ QUESTIONS DIVERSES

1/ Radiateurs de l'école de Lavergne

La Commune de Lavergne demande au syndicat de reconsidérer sa décision de ne pas prévoir à l'investissement l'achat de radiateurs complémentaires à l'école de Lavergne.

2/ Vote des tarifs

M. CHARLES demande à ce que l'ensemble des communes hors RPI ait une participation financière au fonctionnement des écoles et de l'ALSH identique suite à l'intégration de toutes les communes au sein de Cauvaldor.

Se pose alors la question de réviser les statuts du syndicat.

3/ Transport scolaire

Suite à notre demande, Le Conseil départemental a envoyé le coût annuel chargé employeur moyen pour le transport scolaire sur le RPI de Thégra/lavergne (2 heures par jour): 5675 €.

4/ Conventions communes/Syndicat.

M. SICARD indique qu'il serait utile de prévoir la signature de conventions entre les communes et le syndicat afin de formaliser et d'organiser les conditions d'inscriptions des enfants aux écoles et ainsi les participations financières au fonctionnement des écoles.

Fin de la séance à 22h30

CHARLES Matthieu,

LAMOTHE Jérôme,

BOY Patrick,

CANITROT Véronique,

GRIMAL Marie-Claude,

COLDEFY Cécile,

ORTIN Anne-Marie,

HURDEBOURCQ Céline,

SANTAMARTA José

Représentés (2):

GRANAT Sylvie par BOY Patrick,

GARCIA Christophe par HURDEBOURCQ Céline,